



PLAN D'AFFECTATION (ZONES)

Approuvé par la Municipalité de Lutry dans ses séances du 1er novembre 1982 et le 28 mai 1985

Soumis à l'enquête public du 22 novembre au 22 décembre 1982 et du 8 octobre au 8 novembre 1985

Adopté par le Conseil Communal de Lutry dans ses séances du 3 juin 1985 et du 17 mars 1986

Approuvé par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud le 24 septembre 1987

ETABLI SUR LA BASE DES DONNEES CADASTRALES
Source: Géodonnées Etat de Vaud du 20.01.2017

1:10'000

LEGENDE 1

Affectation

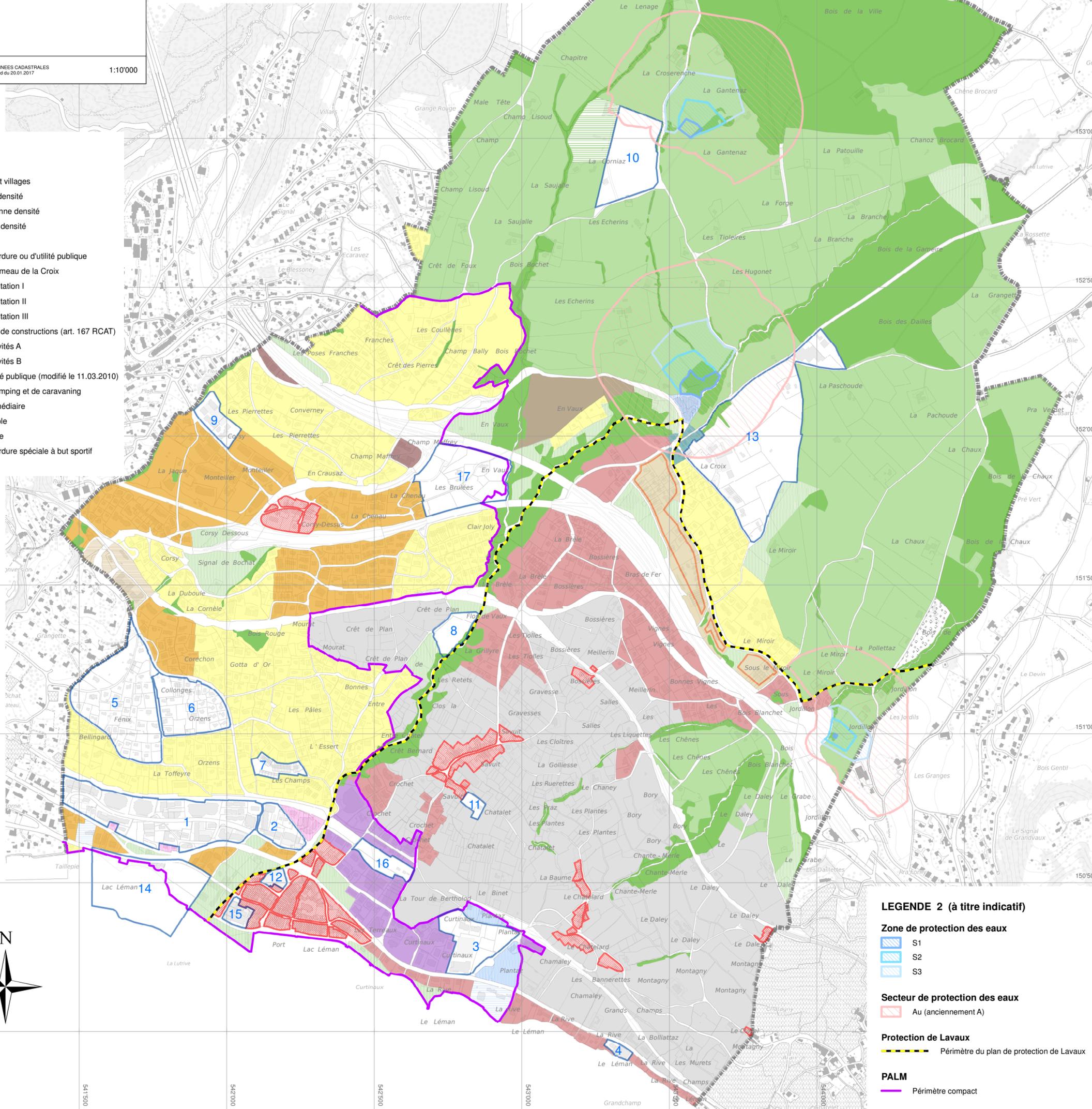
- zone ville et villages
- zone forte densité
- zone moyenne densité
- zone faible densité
- zone mixte
- zone de verdure ou d'utilité publique
- zone du hameau de la Croix
- zone d'habitation I
- zone d'habitation II
- zone d'habitation III
- Périmètres de constructions (art. 167 RCAT)
- zone d'activités A
- zone d'activités B
- zone d'utilité publique (modifié le 11.03.2010)
- zone de camping et de caravanning
- zone intermédiaire
- zone agricole
- zone viticole
- zone de verdure spéciale à but sportif
- Forêts

Plan spéciaux (PPA, PEP et PQ)

1. Taillepie-Grand Pont	12.05.1964	9. Derrière Corsy	04.02.1976
2. La Combe	06.07.1965	10. Echerins-La Corniaz	06.04.1977
3. En Curtinaux	09.08.1978	11. Le Bout de Savuit	19.03.1971
4. Beaulieu	24.03.1971	12. La Possession	13.10.1982
5. Fénix	15.08.1979	13. Le Miroir	09.07.1993 modif. le 23.05.2001
6. Collonges-Montaneyres	03.10.1980 modif. le 23.07.1998	14. Port du Vieux-Stand	06.09.1995 addenda le 05.03.2013
7. Les Chenalettes	13.12.1968	15. Gustave Doret	12.08.1997
8. Flon de Vaux	19.07.1966	16. Gare CFF de Lutry	15.08.2000
		17. Les Brûlées	09.10.2014

MODIFICATIONS DU PGA :

- Bossières et Grandchamp 30.05.1996 Classement de 16 parcelles en zone viticole
- Parcelle 397 11.03.2010 Transfert: moyenne densité à d'utilité publique



LEGENDE 2 (à titre indicatif)

Zone de protection des eaux

- S1
- S2
- S3

Secteur de protection des eaux

- Au (anciennement A)

Protection de Lavaux

- Périmètre du plan de protection de Lavaux

PALM

- Périmètre compact